

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2013

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 25 septembre 2013, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Le maire ouvre la séance du conseil municipal en rappelant aux élus présents les différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. Il propose au conseil municipal d'ajouter à cet ordre du jour les points suivants :

Echange de parcelles pour le chemin des Mortes

Adaptation des horaires d'ouverture du bureau de Poste.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription de ces deux points à l'ordre du jour de la réunion.

1. APPEL D'OFFRE VOIRIE 2013 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le maire porte à la connaissance du conseil, le compte rendu de l'appel d'offres « travaux de voirie 2013 » (Chemins de La Grande Moussière - La Petite Moussière - Plaidit et Place de la Poste).

Le coût estimatif de la D.D.T. s'élève à 62.845 € HT pour la totalité.

3 entreprises ont répondu :

EURL BORDELET : 79.728, 50€ HT

COLAS : 66.864,00 € HT

EIFFAGE : 60.303, 50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient l'Entreprise EIFFAGE pour un montant de marché de 60.303, 50 € HT.

2. EMPRUNT LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'accepter l'offre de prêt du Crédit Agricole Centre France, pour : montant de 280.000 € durée de 36 mois au taux variable de: Euribor 3 mois 0.225% au 19/09/2013.

Soit un taux de départ de 1.40 % / Frais de dossier: 150 Euros / Paiements des intérêts : trimestriel.

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le maire propose par ailleurs de réunir la commission en charge du lotissement pour définir le prix de vente au M2.

3. RYTHMES SCOLAIRES

Le maire expose au conseil municipal le calendrier départemental qui prévaut pour cette année scolaire concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes à l'école primaire. Il précise que le calendrier tient compte d'un ensemble de contraintes et notamment d'une éventuelle réorganisation des transports scolaires. Le maire présente au conseil municipal le calendrier transmis par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour les écoles comme celle de Ferrières qui appliqueront la réforme des rythmes à la rentrée 2014 :

- **Avant la semaine 47** : transmission à l'IEN du formulaire départemental de proposition d'organisation de la semaine scolaire
- **Semaine 47** : saisine du maire ou du président de l'EPCI par le DASEN pour avis sur l'organisation scolaire qui pourrait être arrêtée. Le maire ou le président de l'EPCI disposera d'un délai de 15 jours pour communiquer son avis au DASEN
- **Semaine 49** : le DASEN arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département
- **Semaine 51** : CDEN au cours duquel sera arrêtée l'organisation du temps scolaire de chaque école

Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de proposer une organisation de la semaine scolaire en prenant en compte que les transports scolaires seront organisés de la façon suivante :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : arrivée du bus à l'école à 8h55; départ du bus de l'école à 16h15

mercredi : arrivée du bus à l'école à 8h55; départ du bus de l'école à 11h35

Après échange entre les élus présents, il est proposé d'établir comme suit les horaires d'entrée et de sorties des classes :

lundi, mardi, jeudi et vendredi ; matin 9h / 12h30 ; après-midi 14h15 / 16h

mercredi ; matin 9h / 11h30

Il est précisé que cette proposition d'organisation de la semaine scolaire sera abordée dans le cadre du prochain conseil d'école.

4. EMPLOI CONTRAT INSERTION

Le maire rappelle au conseil municipal que M. Fabien GENIN est employé à la mairie, dans le cadre d'un contrat aidé qui a débuté en avril 2012. Le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour prolonger ce contrat pour une nouvelle période de 12 mois avec une durée de travail hebdomadaire de 20 heures et une prise en charge à hauteur de 80%. Un avis favorable est prononcé.

5. COURRIERS DIVERS

- **Courrier M. SANGIORGIO Stéphane**

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de M. SANGIORGIO Stéphane en date du 13 septembre 2013. M. SANGIORGIO qui réside au lieu dit Magnaud demande une

écoute attentive du conseil municipal pour apporter des solutions à divers problèmes. La commission des chemins se rendra sur place le samedi 28 septembre à 9h.

- Courrier Mme VAN DAMME Isabelle

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Mme VAN DAMME Isabelle, locataire de l'immeuble communal 62, rue François RIBOULET. Mme VAN DAMME signale la présence de loirs ou de rats dans les parois en placoplâtre de son appartement. Elle sollicite la commune afin qu'une solution soit trouvée pour mettre un terme à cette nuisance. Le conseil municipal charge le maire de prendre l'attache d'une société spécialisée.

6. Echange chemin des Mortes

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que des tractations sont en cours pour des échanges de terrains entre la famille MOLLENBERG / SCHOOT, la famille MAZELLIER et la commune pour permettre la déviation du chemin communal partant du hameau des Mortes et rejoignant le bas du Bois Boudet, à hauteur de la Grotte des Fées, côté rive droite du Sichon. Le maire rappelle également que ce projet vise à simplifier la circulation de chacun aux abords du hameau.

Le maire explique que pour permettre la concrétisation de ce projet d'échange, la commune devra se porter acquéreur pour l'euro symbolique d'une parcelle de terrain appartenant à M. MAZELLIER.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection à la poursuite de cette transaction sous réserve toutefois que les frais de cette vente soient à la charge des demandeurs.

7. Adaptation des horaires d'ouverture du bureau de Poste

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la motion suivante :

Considérant le souhait exprimé par la direction de La Poste de réduire la marge des horaires d'ouverture du bureau de Ferrières-sur-Sichon,

Considérant que cette hypothèse avait été avancée par La Poste sans travail préalable de quelque nature que ce soit, tant avec les personnels concernés et leurs représentants, qu'avec les élus,

Considérant par ailleurs que cette éventualité, si elle devenait effective, contribuerait à une forte régression de la présence postale dans notre commune et ainsi à l'affaiblissement d'un service public essentiel pour la population de notre territoire,

Considérant au contraire, que toute décision venant affecter le fonctionnement de notre bureau de Poste ne doit avoir pour seuls objectifs et effets, que d'améliorer tant les conditions de travail des agents que la qualité du service rendu aux usagers.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- de refuser la proposition formulée par la direction de La Poste de modification des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Ferrières sur Sichon allant dans le même sens,
- d'inviter au contraire la direction de La Poste à travailler, en partenariat avec les élus locaux et les personnels concernés, à une amélioration du service rendu, seule de nature à permettre une augmentation de la fréquentation de ses bureaux.

8. AFFAIRES DIVERSES

- Approbation de la modification statutaire du SDE03 du 11 juillet 2013 / Objet : Compétence nouvelle à l'article 3 : réseaux publics de distribution de chaleur

Le maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution de la demande de ses partenaires dans le département.

Un complément à l'article 3 est proposé pour prévoir une 6^{ème} compétence optionnelle : l'organisation d'un service public de distribution de chaleur.

Cette évolution est rendue nécessaire suite à une réflexion menée par le syndicat sur certains projets : par exemple, le SDE03 a étudié une chaufferie pour plusieurs bâtiments communaux sur une commune, alors qu'en parallèle, à quelques centaines de mètres, un organisme parapublic faisait de même. Or, les caractéristiques mêmes du chauffage au bois font qu'il n'est plus rationnel de mutualiser les besoins et les installations.

Les statuts actuels ne permettent pas cette mutualisation.

La modification statutaire permettrait donc de rendre les statuts plus aptes à répondre à un besoin global de chauffage au bois.

Le maire propose au conseil municipal de prendre connaissance en détail de la rédaction de cette modification des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 11 juillet 2013 et déposée en Préfecture, et de se prononcer sur cette évolution statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 11 juillet 2013.

- Organisation de DECOUVERTE en 2014

La manifestation DécouVERTE est une fête du sport de nature. Sont programmés à cette occasion une dizaine d'Ateliers sportifs différents et autant d'animations culturelles, créatives, participatives. Quatre jours sont consacrés aux scolaires (650 enfants de la maternelle au collège) et environ 1000 personnes lors du dimanche ouvert aux familles. Il est proposé d'organiser les journées scolaires et la journée grand public de **DécouVERTE 2014 (6^e édition)** à Ferrières. Pascale BLANQUART, agent du SMAT se tient prête à venir présenter le concept de DécouVERTE. Elle sera donc invitée à la prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est levée à 22h
Compte rendu vu par le maire
Rédacteur François FRADIN

Affichage le 14 octobre 2013